

SIGNATURE SÉLECT IDÉAL MANUVIE<sup>MC</sup>

## Les 10 principaux faits que vos clients doivent connaître

### 1. Un produit souple, qui évolue à leur rythme

Offert en trois options de garantie avec trois niveaux de protection, ce produit peut accompagner vos clients, qu'ils soient en phase d'accumulation ou à l'aube de la retraite

### 2. Les clients peuvent opter pour une Garantie à l'échéance, une Garantie de versement de revenu et une Garantie au décès de 100 %<sup>1</sup>

### 3. Produit offert aux clients âgés de plus de 80 ans

La Garantie au décès correspond à 75 % de la valeur de chaque dépôt si le rentier est âgé de 80 ans ou plus au moment où le premier versement de prime est affecté à la Série, (pour la Série Idéal 75/75, la Garantie au décès est égale à 75 % de cette même valeur quel que soit l'âge du rentier au moment du premier versement)<sup>2</sup>

### 4. Un vaste choix d'options

- Nous offrons un vaste éventail d'options de placement, notamment des fonds d'actions, de titres à revenu fixe et équilibrés, gérés par Gestion d'actifs Manuvie et des gestionnaires de placements externes parmi les plus réputés
- Il y a cinq options de frais de souscription parmi lesquelles choisir : frais de retrait, sans frais, frais réduits, Option sans frais Platine et Option Classe F. Notez que l'Option Classe F est offerte pour tous les fonds.

### 5. Des RFG concurrentiels

### 6. Une Garantie de versement de revenu novatrice

Cette garantie peut être intégrée à tous les régimes enregistrés de revenu de retraite. Grâce à elle, les clients sont certains de recevoir, à titre de revenu, au moins l'argent qu'ils ont investi (ou une partie, en fonction de l'option de garantie choisie). Lorsque combinée à la réduction de garantie à raison d'un dollar pour un dollar pour les versements de revenu de retraite, cette garantie offre une protection supérieure dans un marché baissier

### 7. Vos clients recherchent la tranquillité

La Série Idéal 75/75 donne accès au Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu Idéal<sup>3</sup>, un produit novateur qui vise à générer un rendement absolu positif à moyen et à long terme, peu importe la conjoncture des marchés

### 8. Option sans frais Platine destinée aux clients fortunés

Cette solution, disponible dans toutes les options de garantie, favorise la croissance du patrimoine et s'adresse aux clients qui investissent au moins 250 000 \$ par contrat.

<sup>1</sup> Dans le cas de la Série Idéal 100/100, la Garantie à l'échéance est payable à la condition que la Série ait été en vigueur pendant au moins 15 ans à compter de la date du premier paiement de prime ou, s'il y a eu revalorisation, depuis la date de la dernière revalorisation. Les primes additionnelles affectées à la Série pendant moins de 15 ans sont garanties à 75 %. La Garantie au décès est de 75 % si le rentier est âgé de 80 ans ou plus au moment où le premier versement de prime est affecté à la Série. Dans le cas de la Série Idéal 75/75, la Garantie au décès est de 75 %, quel que soit l'âge du rentier au moment du premier versement de prime.

<sup>2</sup> Moins la somme des réductions proportionnelles (ou à raison d'un dollar pour un dollar), au titre de tous retraits antérieurs, si applicable.

<sup>3</sup> Le Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu Idéal investit dans des parts de catégorie Z couvertes en dollars canadiens de la SICAV mondiale Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu (le « Fonds SMRA ») de Standard Life Investments. L'actif du Fonds SMRA est géré par Standard Life Investments Limited. Le rendement de la SICAV mondiale Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu de Standard Life Investments n'est pas garanti. Ce fonds n'est pas destiné à remplacer des espèces ou des dépôts. Pour atteindre ses objectifs de placement, la SICAV mondiale Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu de Standard Life Investments fait une utilisation considérable des produits dérivés. La valeur du placement peut fluctuer à la hausse ou à la baisse.

## 9. Les revalorisations haussent la protection d'un cran

Quand le marché est en hausse, les revalorisations aident vos clients à cristalliser leurs gains. Quand le marché est en baisse, l'argent de vos clients est protégé contre des pertes importantes dans certaines circonstances. Les revalorisations sont offertes avec la Série Idéal 75/100 et la Série Idéal 100/100.

### ACCUMULATION

#### Série Idéal 75/100

- Convient aux clients qui veulent accroître leur épargne et protéger leur patrimoine pour leurs proches
- Garantit 75 % du capital à l'échéance ou au moment de toucher des versements<sup>4</sup> et 100 % au décès (75 % si le rentier est âgé de 80 ans ou plus quand le premier versement de prime est affecté à la Série)
- Offre de nombreuses occasions de diversification

### PROTECTION

#### Série Idéal 100/100

- Convient aux clients qui souhaitent avoir une protection complète du capital et de leur patrimoine – notre plus haut niveau de protection
- Garantit 100 % du capital à l'échéance ou au moment de toucher des versements<sup>4</sup> et au décès (75 % si le rentier est âgé de 80 ans ou plus quand le premier versement de prime est affecté à la Série)
- Offre de nombreuses possibilités de diversification

<sup>4</sup> Pour que la garantie soit payable, le contrat doit avoir été en vigueur pendant au moins 10 ans (pour la Série Idéal 75/100) ou 15 ans (pour la Série Idéal 100/100) à compter de la date du premier versement de prime, ou, si le contrat a fait l'objet de revalorisations, à compter de la dernière revalorisation. Les revalorisations ne s'appliquent pas à la Série Idéal 75/75. Dans le cas de la Série Idéal 100/100, les primes additionnelles qui ont été affectées au contrat depuis moins de 15 ans sont garanties à 75 %. La Garantie à l'échéance de la Série Idéal 75/75 est payable sous réserve que la Série ait été en vigueur pendant au moins 10 ans à la Date d'échéance de la Série. La Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 souscrite dans le cadre d'un régime d'épargne non enregistré ou d'un CELI est le 31 décembre de l'année du 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier. Pour les contrats souscrits avant le 23 octobre 2017, la Date d'échéance de la Série est le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier. Dans le cas des régimes d'épargne enregistrés, la Date d'échéance de la Série Idéal 75/75 est le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge maximum prévu par la loi pour l'échéance de ces régimes.

## 10. Faites confiance à Manuvie

Depuis plus de 125 ans, les Canadiens s'en remettent à Manuvie lorsqu'ils prennent d'importantes décisions financières. Aujourd'hui, nous offrons des produits et des services financiers à un Canadien sur cinq.

### DIVERSIFICATION

#### Série Idéal 75/75

- Convient aux clients qui veulent diversifier leur portefeuille en investissant dans :
  - le Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu Idéal<sup>3</sup>, qui vise à générer un rendement absolu positif à moyen et à long terme, peu importe la conjoncture des marchés;
  - le Fonds de revenu tactique Idéal, qui est assorti d'un mandat « sans restrictions » et a pour objectif de protéger le capital en période de baisse des marchés et tirer profit des rendements des marchés haussiers
  - Fonds constitués uniquement d'actions
- Garantit 75 % du capital à l'échéance ou au moment de toucher des versements<sup>4</sup> et au décès et procure les mêmes avantages que ceux offerts par les contrats de fonds distincts des autres options de garantie



### RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS. CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AU PUBLIC.

La Série Idéal 75/75, la Série Idéal 75/100 et la Série 100/100 sont offertes dans le cadre du contrat Signature Sélect Idéal Manuvie, un produit d'assurance. La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers est l'émetteur des contrats Signature Sélect Idéal Manuvie ainsi que le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Vous trouverez une description des principales caractéristiques et des dispositions de Signature Sélect Idéal Manuvie dans le document Notice explicative et Contrat. Veuillez consulter les sections portant sur les revalorisations et la Garantie de versement de revenu pour obtenir des précisions sur le fonctionnement de ces mécanismes. L'information contenue dans le présent document a été simplifiée. En cas de divergence entre l'information contenue dans le présent document et le document Notice explicative et Contrat, c'est ce dernier qui prévaut. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Les retraits réduisent proportionnellement la Base de calcul de la garantie à l'échéance et la Base de calcul de la garantie au décès. Les versements de revenu de retraite réduisent la Garantie de versement de revenu et la Garantie au décès à raison d'un dollar pour un dollar pour les régimes enregistrés de revenu de retraite. Nous nous réservons le droit de fixer un pourcentage maximum de la valeur des fonds pouvant être retiré sous forme de versements de revenu périodiques. Des restrictions relatives à l'âge et d'autres conditions peuvent s'appliquer. Les noms Manuvie, Investissements Manuvie et Signature Sélect Idéal Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.